

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 25/03/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE

22-24, rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 06
Téléphone : 04.91.13.48.13
Télécopie : 0491.81.13.87/89

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h45

E19000042 / 13

M. le Maire
GREOUX-LES-BAINS
Hôtel de Ville
04800 GREOUX-LES-BAINS

Dossier n° : E19000042 / 13

(à rappeler dans toutes correspondances)

Vos réf. 2019/AU/HA/03/010
COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

| | |
|----------------------------|-------------|
| MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS | |
| REQU LE | |
| 001512 | 28 MAR 2019 |
| ORIGINAL URBA | COPIE |

Objet : la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gréoux-les-Bains

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Françoise BROILLIARD, Urbaniste O.P.Q.U., demeurant 153 avenue du moulin neuf, MANOSQUE (04100) (tel portable : 06 08 58 52 24) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,
signé
S. AZNAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

25/03/2019

N° E19000042 /13

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 12/03/2019, la lettre par laquelle le Maire de la commune de GREOUX-LES-BAINS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gréoux-les-Bains ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

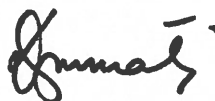
Article 1er : Mme Françoise BROILLIARD est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de GREOUX-LES-BAINS et à Mme Françoise BROILLIARD.

Fait à Marseille, le 25/03/2019

Le Président,



Dominique BONMATI